



MAIRIE DE CHANAC

Délibération n° 2023_111

Envoyé en préfecture le 06/10/2023
Reçu en préfecture le 06/10/2023
Publié le 06/10/2023
ID : 048-214800393-20230926-D_2023_111-DE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-trois et le vingt-six septembre,

Le Conseil Municipal de la Commune de Chanac (Lozère), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur Philippe ROCHOUX, Maire.

12 Présents : Catherine BOUTIN, Claire CORDESSE, Colette CROUZET, Florence FERNANDEZ, Jérôme JACQUES, Noël LAFOURCADE, Annick MALAVIOLLE, Manuel MARTINEZ, Philippe MIQUEL, Christian MOLANDRE, Manuel PAGES, Philippe ROCHOUX.

3 Absents excusés : Marie-José GUILLEMETTE ayant donné pouvoir à Noël LAFOURCADE, Vincent LACAN ayant donné pouvoir à Manuel PAGES, Lydie ROUJON ayant donné pouvoir à Philippe ROCHOUX.

Secrétaire de séance : Catherine BOUTIN.

Objet : Déclassement de portions de voies communale à Claviers et aux Fonts

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de déclasser par simple délibération, dans la mesure où les fonctions de desserte ou de circulation assurées par la voie ne sont pas remises en cause, une portion des voiries communales 12 et 1 situées respectivement à Claviers et aux Fonts.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

APPROUVE le déclassement d'une portion de la VC 12 à Claviers, et de la VC 1 aux Fonts,

CONFIE à SOGEXFO l'établissement des plans d'arpentage nécessaires à l'enregistrement de ces déclassements,

DONNE MANDAT à Monsieur Noël Lafourcade, Adjoint au Maire, pour suivre ces dossiers et signer tout document s'y rapportant.

La secrétaire de séance, Catherine BOUTIN	Le Maire, Philippe ROCHOUX